

COMMUNE DU MUY
AM/PM/2026 N°102**ARRETE DU MAIRE**

Réglementation particulière au stationnement devant le N°125, RDN7 et devant le N°106, RDN7
Pour cause de déménagement
Du vendredi 25 septembre 2026 au samedi 26 septembre 2026

LE MAIRE DU MUY,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2 ;

VU le code de la route et notamment son article R 417-10 ;

VU la demande formulée le 7 septembre 2026 par madame Martine OEUVRARD sise 125, RDN7 83490 Le Muy, sollicitant la réservation de deux places de stationnement devant le 125, RDN7 et une place de stationnement devant le N°106, RDN7 - 83490 Le Muy, afin de pouvoir effectuer son déménagement qui a lieu du vendredi 25 septembre 2026 au samedi 26 septembre 2026 ;

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer la sécurité publique ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Deux places de stationnement sont réservées du vendredi 25 septembre 2026 à 12h00 au samedi 26 septembre 2026 à 16h00, devant le N°125, RDN7 – 83490 Le Muy et une place de stationnement est réservée du vendredi 25 septembre 2026 à 12h00 au samedi 26 septembre 2026 à 16h00 devant le N°106, RDN7 – 83490 Le Muy, dans le cadre du déménagement.

ARTICLE 2 : Des panneaux de réglementation temporaire sont mis en place par les agents du centre technique municipal.

Aucun dépôt de matériaux n'est toléré sur le domaine public.

ARTICLE 3 : Tout véhicule constaté en infraction au présent arrêté peut être verbalisé et mis en fourrière par le chef de la police municipale ou l'officier de police judiciaire de la brigade de proximité de la gendarmerie nationale.

ARTICLE 4 : Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » par le site internet www.telerecours.fr ou par requête (Rue Racine 83000 Toulon) dans les deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté est transmise à/au :

- Pétitionnaire
- Chef de la police municipale du Muy
- La brigade de proximité de la gendarmerie nationale du Muy
- Responsable des services techniques du Muy

Qui sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Mis en ligne sur le site internet : ville-lemuy.fr

Date :

16 SEP. 2026

LE MUY, le 10 septembre 2026

Le Maire,

